POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / OCTOBRE 2021 - 6 €
N°330

37e Congrès
Le rendez-vous du Grand-Bornand

Actualité
Un plan important pour la montagne

Élevage
L'avenir du lait de montagne

Dossier

La traque des déchets

Soutenir l'hydraulique c'est être source d'électricité verte et locale pour tous.

ENGIE vous accompagne dans la transition vers la neutralité carbone.

Avec environ 168 sites[1] hydroélectriques dans le monde pour une puissance totale de près de 18 000 MW[1] de capacités de production installées, nous proposons aux territoires de l'électricité verte produite localement.
Nous sommes le 1er producteur alternatif hydroélectrique en France, ainsi que le 1er producteur indépendant hydroélectrique au Brésil, et gérons également d'autres importantes installations au Chili, au Pérou, et dans de nombreux pays d'Europe.
Plus d'informations sur engie.com

ENGIE

#Act With ENGIE*

[1]Chiffres au 31/12/2020.
*J'agis avec ENGIE.

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

ENGIE : SA AU CAPITAL DE 2 435 285 011 € - RCS NANTERRE 542 107 651

ÉDITO

Congrès : « Préparer un futur durable »

« Avec mes collègues de l'exécutif, Jeanine Dubié, la présidente, Jean-Pierre Vigier, le vice-président, et Jean-Baptiste Giffon, le trésorier, nous nous réjouissons d'accueillir dans la magnifique station du Grand-Bornand, en Haute-Savoie, nos collègues élus de la montagne pour notre 37e Congrès les 21 et 22 de ce mois d'octobre. Cette grande manifestation rassemble plusieurs centaines d'élus de tous les massifs ainsi que leurs parlementaires afin de débattre des questions importantes pour nos territoires. Elle se tiendra en présence de ministres dont plusieurs ont d'ores et déjà confirmé leur présence.

Les travaux à l'ordre du jour s'inscriront dans la continuité des groupes de travail que nous avons créés en début d'année sur de nombreuses thématiques telles que l'agriculture, le pastoralisme, la forêt, l'eau et la petite hydroélectricité, le tourisme ainsi que les services au public. L'objectif est de mobiliser les congressistes pour qu'ils s'emparent et enrichissent les propositions des groupes de travail, et de remettre la montagne dans le débat lors de la campagne présidentielle du printemps 2022.

Au cours d'une assemblée générale extraordinaire, les adhérents seront amenés à se prononcer sur la mise à jour de nos statuts vieux de plus de 36 ans, sans qu'il soit question d'affecter pour autant le fonctionnement de l'Association dont les vertus ont fait leurs preuves jour après jour. N'ont-ils pas été salués par l'ensemble des partis de gouvernement comme un exemple unique de capacité à fabriquer du consensus tout en faisant valoir les différences de sensibilité politique et d'origine géographique ?

Je rappelle aussi que l'ANEM a été la première association d'élus à porter des femmes à sa présidence.

Je donne donc rendez-vous à tous nos collègues au Grand-Bornand, mais aussi à distance puisqu'ils pourront suivre et participer, *via* Internet (autre grande première), aux débats du 37e Congrès. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

PASCALE BOYER
Secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes.

« Je donne rendez-vous à tous nos collègues au Grand-Bornand, mais aussi à distance, puisqu'ils pourront suivre et participer, via Internet, pour la première fois, aux débats du 37e Congrès. »

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA **COHÉSION**
DES **TERRITOIRES**

L'Agence
AU SERVICE
DES COLLECTIVITÉS

Patrimoine, numérique,
commerce, industrie, services publics...

Élus, vous avez des projets ?
Nous avons des solutions.

Contactez le préfet de votre département,
délégué territorial de l'Agence.

Retrouvez l'Agence sur :

agence-cohesion-territoires.gouv.fr

© Hugues-Marie Duclos/ANCT

À la Une

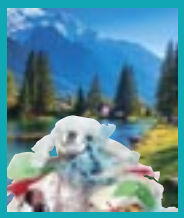

Issue d'une concertation avec les collectivités, les entreprises et les ONG, la loi antigaspillage pour une économie circulaire a été votée à l'unanimité par les députés et les sénateurs. Elle crée de nouvelles obligations, de nouvelles interdictions et de nouveaux outils destinés à changer en profondeur les modes de production et de consommation. Elle comporte cinq axes principaux : sortir du plastique jetable, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. Point d'étape sur les évolutions attendues.

Photos : (Fond) Kushnirov Avraham - stock.adobe.com (déchets) sveta - stock.adobe.com

P. 10

Transition écologique : la montagne s'active

On parle de plus en plus de la transition écologique et les élus de la montagne sont nombreux à faire de la qualité et de la durabilité de l'environnement une des priorités de leur mandat avec en premier lieu l'objectif de réduire les déchets. Plusieurs communautés de communes racontent dans *PLM* leurs initiatives dans ce domaine.

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Pascale Boyer
secrétaire générale de l'ANEM.

P. 6 : Actualité du 37e Congrès
Grandes journées les 21 et 22 octobre au Grand-Bornand où se presseront quelque 500 élus de la montagne pour le Congrès de l'ANEM.

P. 7 : Actualité
L'actualité a été très dense en ce début d'automne avec le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, qui a présenté un plan de 100 millions d'euros pour venir en aide aux territoires de montagne ; avec un Sommet de l'élevage très attendu et très suivi au cœur du Massif central ; et avec la première réunion du Comité de concertation sur la qualité de service du réseau cuivre.

P. 8 : L'écho des massifs
Les Vosges, la Corse, le Massif central, les Alpes, les Pyrénées et le Jura communiquent sur la mise en valeur de leur patrimoine auprès d'un public très impliqué.

P. 9 : Agriculture
La production laitière en zone de montagne compte beaucoup sur les effets du rapport de la mission parlementaire d'information qui préconise notamment d'améliorer les conditions de vie et de travail de la filière.

P. 18 : L'entretien
La directrice générale d'Engie, Catherine MacGregor, détaille les investissements de son Groupe en faveur des territoires de montagne.

P. 19 : Formation des élus
PLM détaille la profonde restructuration du droit individuel à la formation.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directeur de la publication et directeur de la rédaction :** Pierre Bretel. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Marie-Annick Fournier, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

LE CONGRÈS DE L'ANEM AU GRAND-BORNAND

Le rendez-vous incontournable des élus de la montagne

Les 21 et 22 octobre 2021, l'Association nationale des élus de la montagne, avec le soutien de la commune du Grand-Bornand, la communauté de communes des Vallées de Thônes, le département de la Haute-Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, rassemble l'ensemble des forces vives de la montagne à l'occasion de son Congrès annuel.

Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM et députée des Hautes-Pyrénées, Pascale Boyer, secrétaire générale et députée des Hautes-Alpes, ainsi que Jean-Pierre Vigier, vice-président et député de la Haute-Loire, accueilleront plus de 500 congressistes issus de toutes les strates de la sphère politique locale et nationale afin de débattre sur trois thématiques communes.

Le premier thème sera l'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture. Les intervenants échangeront sur les difficultés intrinsèques des territoires de montagne et sur les solutions qui pourraient être mises en place pour accompagner les activités agricoles afin de faire face aux changements climatiques. Ils discuteront des mesures nécessaires pour maintenir les équilibres entre les exploitants et les transformateurs.

La deuxième table ronde, qui portera sur l'eau, interrogera les règles relatives à l'entretien des cours d'eau et les moyens d'action dont disposent les élus. L'hydroélectricité sera ensuite évoquée avec le témoignage d'élus et d'opérateurs.

La troisième table ronde traitera du tourisme. La crise provoquée par la pandémie a abouti pour la majorité des acteurs du tourisme à une saison blanche entre 2020 et 2021 du fait des décisions administratives compensées par des mesures *ad hoc* en faveur des exploitants de remontées mécaniques et d'autres entreprises affectées. Les intervenants s'interrogeront sur les mutations en cours avec des répercussions sur le tourisme de demain dont les paradigmes doivent être revisités.

Le Congrès de l'ANEM permet aux élus politiques de tous les massifs d'échanger sur des questions primordiales pour le territoire montagnard et plus largement pour le pays.

Retrouvez toutes les informations sur le Congrès sur congres.anem.fr

C. PIERI

Laurent Wauquiez présente un plan de 100 millions d'euros pour la montagne

Le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez, a présenté un plan de 100 millions d'euros pour la montagne. Son ambition est de faire des Alpes françaises la première montagne durable d'Europe. Construit autour de 120 stations et à travers 350 projets, l'objectif est de sécuriser l'enneigement et d'affronter les problématiques liées aux changements climatiques (éclairage public moins consommateur, acquisition de dameuses à hydrogène ou encore installation de panneaux photovoltaïques sur les enneigeurs…). Le plan pose les bases d'une transition environnementale notamment à travers le développement de l'offre estivale des stations, par exemple, *via* la création des luges sur rail, de passerelles himalayennes ou encore d'équipements ludiques. Enfin, le plan prévoit des subventions en direction de trois projets d'ascenseurs valléens, des aides à la rénovation de l'hébergement ou encore le développement des classes de neige. Le matériel devra être produit en Auvergne-Rhône-Alpes et des incitations sont à l'étude pour encourager l'embauche de saisonniers locaux.

Le Sommet de l'élevage prend de l'ampleur

Au cœur du Massif central, le Sommet de l'élevage est un rendez-vous incontournable pour les professionnels de l'élevage. Annulé en 2020 en raison de la crise sanitaire, ce rendez-vous revient plus fort en 2021. Durant quatre jours, du 5 au 8 octobre 2021, les 85 000 visiteurs attendus pourront rencontrer 1 560 exposants venus de 39 pays. Tous les secteurs y sont représentés : machinisme, alimentation et santé animale, matériel de traite et équipements pour le lait… 60 concours et présentations animales ainsi que 67 conférences seront organisées. Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes et secrétaire générale de l'ANEM, ainsi que Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire et vice-président, présenteront les conclusions de leur rapport parlementaire sur la production laitière en zone de montagne lors de la conférence intitulée « Montagnes, terres de lait : quelles propositions pour pérenniser le lait en montagne ? » qui se déroulera le 5 octobre à 14 heures.

Comité de concertation sur la qualité de service du réseau cuivre

Le 1er septembre s'est tenue la première réunion du comité de concertation sur la qualité de service du réseau cuivre, en présence de Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, de Laure de la Raudière, présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep), Célia de Lavergne, députée de la Drôme, des services de la Direction générale des entreprises, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, d'associations d'élus, dont l'ANEM, et d'Orange. Lors de cette réunion, un premier bilan du plan national d'action de l'opérateur et de ses modalités de suivi a été présenté. Celui-ci comporte trois axes, pour 18 plans de renforcement dans 22 départements identifiés et un budget de maintenance globale de 500 millions d'euros par an. Six comités locaux se sont déjà réunis. Les associations d'élus ont rappelé que l'extinction de ce réseau est à aborder, en lien avec la transition vers la fibre et les outils de régulation requis. Elles ont aussi souligné que le réseau cuivre ne devait plus paralyser le dialogue portant sur la fibre et la téléphonie mobile.

L'ÉCHO DES MASSIFS

VOSGES

L'authenticité du travail artisanal « c'est du Soufflenheim »

Avec le retour à l'authenticité du travail artisanal, le village de Soufflenheim (Bas-Rhin) est devenu une étape incontournable pour les touristes qui peuvent rencontrer les treize familles d'artisans qui produisent des plats, des bols, des tasses, des objets décoratifs ainsi que des ustensiles surtout destinés à la cuisson de recettes traditionnelles alsaciennes (coq au riesling, baeckeoffe, kougelhopf, Osterlammele). Afin de protéger et de valoriser ce savoir-faire, une indication géographique protégée est mise en place depuis 2019. Cette qualité était déjà reconnue puisque l'on dit d'une terrine à baeckeoffe en Alsace et en Lorraine, « c'est du Soufflenheim ».

Poterie Lehmann

CORSE

L'école de Moncale rouvre ses portes

Corse Infos

Après quarante ans sans école, la commune de Moncale en Balagne a retrouvé ses élèves avec la réouverture de l'école communale en cette rentrée 2021. Dix-sept élèves de maternelle, de petite et moyenne section, ont ainsi pu faire leur rentrée scolaire dans ce petit village de montagne comptant 332 habitants. La cantine se situe dans l'ancien bar de Moncale, en contrebas de l'école, approvisionnée par le traiteur du magasin Spar, L'Acapulco. D'autres classes devraient ouvrir dans les prochaines années. Cette école a pu voir le jour grâce à l'initiative du maire qui souhaitait répondre au besoin des nouvelles familles installées sur la commune.

MASSIF CENTRAL

« Terre de Géants », une aventure unique au cœur de l'Auvergne

Depuis cet été et jusqu'à fin novembre, la chapelle numérique Saint-Alexis en haute ville du Puy-en-Velay accueille le spectacle interactif « Terre de Géants », la nouvelle attraction touristique du département de la Haute-Loire. Ce spectacle invite petits et grands à embarquer à bord d'un aéronef au côté d'Alice afin de venir en aide au géant des lieux, Alec, gardien des légendes et secrets de la Haute-Loire pour découvrir toutes les richesses patrimoniales, culturelles et culinaires du département. Une féerie à couper le souffle grâce à de nombreux effets spéciaux issus des dernières technologies numériques.

ALPES

Le refuge du Tourond fonctionne à l'énergie solaire

Aux portes du Parc national des Écrins, le refuge du Tourond est un ancien chalet d'alpage qui propose, en plus de l'hébergement, un service de restauration pour les randonneurs à la journée. Un groupe électrogène consommant plus de 800 litres de fioul sur les cinq mois de la saison alimentait jusqu'à présent en électricité le refuge. Mais cet été, les randonneurs n'ont entendu que le bruit des bouquetins et de la cascade de la Pisse. Le gardien du refuge a investi dans huit panneaux solaires pour un montant total de 20 000 euros, sans aucune subvention, afin d'assurer l'autonomie énergétique du refuge et de préserver cet écrin de la pollution.

PYRÉNÉES

La Gravel Pyrénées, une nouvelle course de vélo d'aventure

Les 11 et 12 septembre derniers, se déroulait, dans les Vallées des Gaves, un tout nouvel événement : la Gravel Pyrénées, une course de vélo avec comme point de départ le village d'Arrens-Marsous en Val d'Azun. Cette fête du vélo est un événement sportif basé sur la convivialité, la découverte des vallées, le partage et la mise en valeur des producteurs locaux. Des activités pour les enfants autour du vélo étaient également organisées. Le samedi, un parcours d'échauffement de 25 km était proposé sur les chemins de montagne (la Warm-Up), avant la grande course du dimanche avec deux parcours au choix de 65 ou 100 km.

Jules Lambard

JURA

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger labellisé

Le décret du 4 septembre 2021 portant classement du Parc naturel régional du Doubs Horloger (région Bourgogne-Franche-Comté) est paru au *Journal officiel* du 5 septembre 2021. Le parc comprend 95 communes et implique 100 000 hectares dont 40 000 de forêt. L'objectif est de préserver le territoire vert et de mettre en valeur le patrimoine doubien : l'horlogerie, dans le Val de Morteau, ainsi que la gastronomie avec le comté ou encore le morbier. Nul doute que cette avancée fera mieux connaître le Haut-Doubs.

MICROSTOCKER - STOCK.ADOBE.COM

Des propositions concrètes pour la production laitière en zone de montagne

Pascale Boyer, députée des Hautes-Alpes, et Jean-Pierre Vigier, député de la Haute-Loire, respectivement secrétaire générale et vice-président de l'ANEM, ont conduit une mission parlementaire d'information sur la production laitière en zone de montagne. Leur rapport a été présenté à la commission des affaires économiques et remis au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en juillet 2021.

Les parlementaires soulignent que la filière lait de montagne est à la croisée des chemins : elle est confrontée à des difficultés majeures qui inquiètent pour sa pérennité (lire numéro de juin 2021) alors même qu'elle correspond parfaitement aux attentes des consommateurs en matière de qualité, de naturalité des produits, de traçabilité et de bien-être animal. Elle contribue également au maintien de la vie dans les territoires de montagne notamment en créant des emplois et en conservant les paysages ouverts.

Afin de lutter contre la déprise de la filière, les rapporteurs ont fait treize propositions concrètes pour garantir sa pérennité. L'urgence est de compenser les surcoûts de la production laitière en zone de montagne en créant un cadre fiscal et réglementaire basé sur le modèle des dispositions d'exonérations fiscales et sociales existant dans les zones de revitalisation rurale (ZRR). Ce dispositif devrait être complété par des aides publiques à l'investissement. À plus long terme, la rémunération des services écosystémiques rendus par l'élevage de montagne doit être envisagée. Une réflexion sur les règles encadrant les aides dites « de minimis » est par ailleurs nécessaire. En effet, en montagne, les grands groupes jouent un rôle important et complémentaire de celui des transformateurs de plus petite taille (TPE et PME). Il s'agit d'un véritable écosystème fondé sur l'interdépendance. Le risque est réel de voir certains grands groupes quitter les zones de montagne parce que le différentiel du coût de collecte avec la plaine est trop important. Le rapport souligne que l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les véhicules utilisés pour la collecte du lait en montagne, prévue dans l'Acte II de la loi montagne du 28 décembre 2016, n'a pas été mise en œuvre en l'absence de décret d'application. Cette situation est inacceptable et la volonté du législateur ne peut pas rester lettre morte.

Le sujet le plus important cependant est la valorisation du lait de montagne, en particulier du lait hors signe officiel de qualité. Les rapporteurs préconisent d'accélérer et d'amplifier la démarche initiée en Auvergne-Rhône-Alpes afin de créer une « marque ombrelle » destinée à valoriser les produits laitiers issus des zones de montagne. Celle-ci pourrait s'inscrire dans la liste des produits durables et de qualité devant représenter 50 % des approvisionnements de la restauration collective à compter du 1er janvier 2022 comme le prévoit la loi EGalim. Les produits laitiers de montagne pourraient également être labellisés « spécialité traditionnelle garantie » (STG) reconnue au niveau européen.

Enfin, il faut renforcer l'attractivité des métiers de la filière en améliorant les conditions de vie et de travail, en accélérant le déploiement de la couverture numérique notamment. Il faut travailler la question du renouvellement des générations en réhabilitant l'Observatoire national de l'installation et de la transmission qui permettrait d'avoir une connaissance plus fine de la situation aux niveaux local et national en créant un guichet unique pour une meilleure coordination des porteurs de projet, en lançant une campagne de communication sur les métiers de la filière, en augmentant le nombre de places dans les écoles nationales d'industrie laitière et en accroissant les financements consacrés à la recherche sur l'élevage pastoral.

« Il est urgent de valoriser les produits laitiers issus des zones de montagne. »

GGUM - STOCK.ADOBE.COM

STOCK.ADOBE.COM

Transition écologique : la montagne s'active

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA MONTAGNE S'ACTIVE

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe des objectifs annuels afin de rendre possible le changement de modèle de production et de consommation pour limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle vise à réduire notre production de déchets en les transformant en ressources. En augmentant la productivité matière de l'économie (cet indicateur permet de mesurer la transition vers un système plus économe en ressources). En incorporant de la matière recyclée dans les produits. En luttant contre la pollution plastique. En allongeant la durée de vie des produits, avec des effets significatifs sur la réduction des émissions de CO_2 et sur la préservation de la biodiversité.

La loi antigaspillage vise également à donner la possibilité aux collectivités de réaliser plus de 500 millions d'euros d'économies par an, grâce à la création de nouvelles filières pollueur-payeur qui vont permettre de transférer la charge de la gestion de certaines catégories de déchets vers les acteurs économiques à l'origine de ces déchets. Différentes mesures de lutte et de résorption des dépôts sauvages - véritables fléaux qui coûtent de 340 à 420 millions d'euros par an aux collectivités – devraient également leur faire réaliser des économies substantielles.

Des communautés de communes témoignent : « Le tri, ça marche »

Que leur territoire soit touristique ou pas, les habitants de la montagne sont de plus en plus nombreux à faire du respect de l'environnement une de leurs principales préoccupations.

Le mot d'ordre a changé. Dans les années 1990, il fallait trier, trier et encore trier. Aujourd'hui, les actions prioritaires consistent à réduire, encore réduire et toujours réduire les déchets. « Il y a un virage », se réjouit Claudine Laurent, responsable du pôle déchets de la communauté de communes du Vercors, regroupant six villages, douze mille habitants permanents, cinquante mille lits touristiques et trois déchetteries. Ici, un programme ambitieux a été mis en place. « Quand il a fallu installer les premiers containers semi-enterrés, on l'a fait », se plaît à rappeler Claudine Laurent.

Dès 2002, une campagne de vente de composteurs individuels a été initiée avec une subvention du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (Sirtom). Et depuis 2009, se développent des composts de copropriétés, des composts de campings et de centres de vacances qui sont les gros producteurs de déchets de la communauté de communes du Vercors. « Maintenant, nous nous lançons dans le compost de quartiers, expose encore Claudine Laurent, afin qu'en 2024 chacun puisse composter en bas de chez lui. » Et ça marche ! Concrètement, en vingt années, le tonnage de déchets a été régulièrement réduit.

« Dès que l'on touche aux déchets, on touche aux gens dans leur quotidien et, forcément, les débuts ont été difficiles. Mais aujourd'hui nous avons beaucoup de retours positifs. »

Pour atteindre le même objectif, les pratiques peuvent être très diverses. Au Sirtom de la Maurienne, « On est tout en apport volontaire. Cela permet de la souplesse et d'adapter facilement les fréquences de collecte », indique de son côté le technicien Florent Cabrolier. Et, là aussi, ça marche ! Territoire touristique ou pas, les habitants sont satisfaits. Il y a un an, la petite station familiale de Bessans a plébiscité le compostage collectif. « Nous avons de plus en plus de demandes pour étendre l'expérience », souligne Florent Cabrolier.

Si les préoccupations sont partout les mêmes, tout n'est pas encore réglé : « Pour ce problème de déchets, une partie de notre territoire est sur redevance, l'autre sur taxe d'enlèvement des ordures ménagères », détaille le directeur général des services de la communauté de communes de la Haute-Ariège, Gilles Bloqué. Et il nous faut aussi traiter les déchets qui vont dans un centre d'enfouissement, c'est-à-dire les déchets ultimes qu'il n'est pas possible de réduire davantage en raison de leur caractère dangereux ou polluant et qu'il faut éliminer. »

Le projet pourrait être de tout harmoniser mais dans une communauté de communes composée de cinquante-deux villages ariégeois, il arrive que rien ne soit simple. Un aperçu : « Ici, depuis 2017, avec la loi NOTRe, il a fallu marier ▶▶▶

TRANSITION ÉCOLOGIQUE : LA MONTAGNE S'ACTIVE

« Il faut travailler sur la responsabilité des producteurs qui laissent des cartons, des plastiques sur les marchés. Les habitants ne comprennent pas qu'il puisse y avoir deux poids et deux mesures. »

▶▶▶ trois anciennes communautés de communes qui avaient chacune leur mode de fonctionnement et d'organisation, à la fois sur l'organisation du service, sur les compétences exercées soit directement, soit par le biais du syndicat départemental, et sur la question du financement. » Tout demande en effet étude et réflexion, et la question des déchets n'y échappe pas. « Faut-il que l'on reprenne la compétence collecte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes ? », s'interroge Gilles Bloqué. Ou faut-il trouver d'autres solutions ?

« Il est sûr qu'il y a cinquante ans, quand il y avait un trou, qu'on mettait tout dedans et qu'on y mettait le feu, c'était plus simple », résume le directeur du service technique de la communauté de communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs, Anthony Messika. Sûr mais, heureusement, on n'en est plus là. Alors, des résistances des débuts, ici, on ne parle plus. Et des derniers récalcitrants au tri, ici on ne parle pas. « Dès que l'on touche aux déchets, on touche à l'intérieur des habitations, aux gens dans leur quotidien et, forcément, les débuts ont été difficiles, explique Anthony Messika. Mais, aujourd'hui, nous avons beaucoup de retours positifs ». Ici, donc, le tri ça marche également, voilà le plus important. « Et sur le plan environnemental, nous sommes très contents, complète le directeur du service technique, parce que nous avons énormément réduit le volume d'ordures ménagères en augmentant tout ce qui est trié ».

Cela marche, malgré les difficultés et les disparités dont les territoires de montagne se font régulièrement l'écho. Ainsi, pour l'exemple, toutes les collectivités n'ont pas les mêmes couleurs de bacs et il y a des endroits où l'on trie le plastique et d'autres pas. « Cela s'explique techniquement, analyse Anthony Messika, mais, pour l'usager qui n'a pas les mêmes références, c'est difficile à comprendre. Il faut homogénéiser tout cela. Il faut travailler aussi sur la responsabilité des producteurs qui laissent des cartons, des plastiques sur les marchés. Les habitants ne comprennent pas non plus qu'il puisse parfois y avoir deux poids et deux mesures. »

D'autant que, dans de nombreux cas, même avec beaucoup de bonne volonté et une grande force de conviction, il est difficile de justifier toutes les évolutions et toutes les décisions : « Nous allons être obligés de dire aux habitants du Vercors que les emballages qu'ils auront consciencieusement triés, comme on le leur demandait, vont se retrouver à Lyon, déplore Claudine Laurent. Que ces déplacements entraînent des coûts financiers que personne d'autre ne prend en charge financièrement et qu'il nous faut donc augmenter chaque facture de vingt euros ».

mh360 - stock.adobe.com

Le coût de la gestion des déchets explose pour les collectivités

Afin de soutenir ses objectifs de gestion des déchets – enfouissement, tri de l'ensemble des emballages plastiques, séparation à la source des biodéchets et financement incitatif –, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a prévu un mécanisme d'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) – basé sur le principe du pollueur-payeur – à compter de 2020 et jusqu'en 2025. Alors que la tonne de déchets enfouis s'élevait à 9,15 euros en 1999, elle atteindra 65 euros en 2025.

Pour 2021, le produit de la TGAP a été évalué à plus de 901 millions d'euros dans la loi de finances. Ce qui constitue une hausse importante pour les collectivités compétentes en matière de déchets ménagers et qui sont effectivement contraintes de répercuter les conséquences de cette augmentation du traitement des déchets sur les contribuables locaux. Calculée sur le tonnage de déchets enfouis ou incinérés, qui est le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental, la taxe générale sur les activités polluantes vise certes à favoriser la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets. Toutefois, les élus soulignent aussi que cette fiscalité est particulièrement injuste car ceux qui produisent et distribuent les produits générateurs de déchets ménagers ne sont pas taxés.

Rencontre avec Marc Cheverry
« La gestion des déchets, il faut l'adapter aux territoires »

Le directeur « économie circulaire et déchets » de l'Agence de la transition écologique (Ademe) estime qu'il faut repenser de manière totalement différente l'ensemble de la problématique en ancrant l'économie circulaire dans les territoires.

IOAN LUPAESCU

PLM : Comment faire pour réduire encore le gaspillage ?

Marc Cheverry : Les élus de la montagne sont bien placés pour savoir que les matières de certains vêtements de ski, pour ne parler que d'eux, ou les pièces de vêtements comme les boutons ou les petits motifs, ne sont pas toujours séparables ou recyclables. Cela veut dire qu'il y a une action à mener pour éco-concevoir ces vêtements. En montagne, il y a des PME fabriquant des vêtements techniques pour le ski qui se préoccupent précisément de la durabilité de leurs produits dès la conception afin qu'ils puissent avoir plusieurs vies, qu'ils puissent être réutilisés mais aussi qu'ils puissent être recyclables. Manifestement, il y a devant nous un vaste champ d'innovations possibles pour passer d'un dispositif où le seul but était de produire vers un objectif où on fait en sorte que les produits puissent être recyclés après avoir eu une longue durée de vie. Il y a aussi toujours la possibilité de voir comment certains produits en fin d'utilisation peuvent être donnés à des associations afin d'être orientés vers des publics moins fortunés. Cela montre qu'il y a de nombreuses actions possibles qui ont tout à fait leur pertinence en montagne.

PLM : Que conseillez-vous aux élus ?

M.C. : La gestion des déchets, il faut l'adapter aux territoires. Ceux de montagne ont des caractéristiques et des contraintes qui leur sont propres en termes d'organisation de la collecte et du traitement car ce sont souvent des milieux très touristiques. Or, pour un maire, il est toujours plus facile de sensibiliser sa population permanente – souvent très réceptive à ce propos – plutôt que les personnes de passage qui constituent de vrais enjeux. Je prends pour exemple la restauration dont tous les responsables doivent être concernés. Des partenariats avec les collectivités sont aussi recommandés afin de limiter le gaspillage et d'utiliser des produits locaux au lieu de les faire venir de l'autre bout de la planète. En somme, les maires doivent réunir tous les acteurs de leur territoire et voir avec eux comment donner une ▶▶▶

YOUIE - STOCK.ADOBE.COM

Passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire

Marc Cheverry toujours : « L'économie circulaire, c'est faire en sorte, pour l'ensemble des déchets qui ne sont pas inéluctables, d'agir le plus en amont possible avec différents leviers afin de réduire leur quantité. C'est faire aussi en sorte que les déchets que nous devrons malgré tout traiter soient recyclés au maximum parce que le déchet est une ressource de matière, une ressource d'énergie. Il faut donc éviter leur mise en décharge et valoriser au maximum ces matières. » Au final, l'économie circulaire doit permettre à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les impacts sur la biodiversité de diverses pollutions, et de préserver et créer des emplois non délocalisables sur les territoires. Il s'agit de produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production des déchets. Autrement dit, de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.

« De nombreuses actions sont possibles et pertinentes en montagne. »

▸▸▸ image plus vertueuse, plus verte à leur station ou à leur commune, et comment organiser ce flux de déchets qui, en pleine saison, peut être multiplié par cinq, par dix et parfois par vingt. Très souvent, les simples poubelles de rue ne sont pas suffisamment visibles pour éviter les comportements déviants de ceux – pas seulement les touristes – qui laissent leurs déchets dans la nature. Là aussi il faut une action de sensibilisation avec les entrepreneurs locaux, les activités locales, etc. La loi relative au gaspillage et à l'économe circulaire donne des outils aux élus afin de réprimer ces comportements qui sont aujourd'hui encore plus inacceptables.

PLM : Êtes-vous favorable à des sanctions contre les contrevenants ?

M.C. : Non, mais bon nombre de collectivités ont mis en place la tarification incitative. Elle fonctionne comme un bonus-malus. Celui qui produit beaucoup de déchets reçoit une pénalité. Il sera facturé à la quantité de déchets produits. Les tests ont montré qu'avec ce système la quantité de déchets résiduels diminuait de 30, 40 voire 50 %. Il y a donc un effet psychologique dont il faut tenir compte.

PLM : Il y a un an la catastrophe climatique dans l'arrière-pays niçois a laissé sur place de nombreux déchets. Peut-on les anticiper ?

M.C. : Les déchets issus de catastrophes naturelles constituent un autre point sensible. Il y a en effet un lien très direct entre les gros orages ou la brusque montée des eaux et la production de déchets.

Les élus doivent donc réfléchir à la création de zones de stockage temporaire de ces déchets imprévisibles afin qu'ils puissent être triés, pour certains valorisés, et envoyés dans les décharges parce que les communes n'ont pas les moyens de le faire sur leur territoire.

© NAKARIN - STOCK.ADOBE.COM

« Quand les décharges actuelles seront pleines, on ne pourra pas en créer de nouvelles. »

La mise en décharge doit être l'ultime recours

Au ministère de la Transition écologique, la priorité est de faciliter le geste de tri et de réduire la mise en décharge des déchets.

Les sondages le confirment jour après jour : les Français sont de plus en plus concernés par le tri des déchets. Reste que cette prise de conscience doit devenir générale. « La mise en décharge doit vraiment être l'ultime recours parce que, quand les décharges actuelles seront pleines, on ne pourra pas en créer de nouvelles », prévient Vincent Coissard, de la direction générale de la prévention des risques au ministère de la Transition écologique.

La loi prévoit de mieux informer le consommateur directement sur le produit qu'il envisage d'acheter. Dans ce but, est né le logo Triman, accompagné de renseignements sur le geste de tri. « Dès l'année prochaine, on le retrouvera sur de nombreux produits du quotidien. Cela permettra de savoir où il faudra les mettre quand on n'en aura plus besoin », développe Vincent Coissard. Le ministère travaille ainsi à faciliter le geste de tri, notamment sur les emballages plastiques. L'objectif est que fin 2022, l'ensemble des collectivités permette aux citoyens de les déposer dans un même contenant alors qu'aujourd'hui, dans certaines communes, seule une partie de ces emballages peut être placée dans le bac jaune. « Nous savons, malheureusement, que certaines collectivités sont en retard sur ce point parce que leur centre de tri n'est pas encore modernisé, relate Vincent Coissard. Avec les éco-organismes et les fédérations représentant les collectivités, nous sommes en train de rechercher des solutions transitoires qui permettront quand même à ces collectivités de pouvoir collecter l'ensemble des emballages dans leurs poubelles ».

Le propane, une énergie de désenclavement

L'énergie gaz et biogaz liquides s'inscrit dans un mix énergétique complémentaire, performant et plus respectueux de l'environnement. Afin que la résilience climatique prévue par la loi éponyme ne se fasse pas au détriment des territoires, le propane et le biopropane continuent d'accompagner le quotidien de millions de foyers et professionnels – un enjeu de réponse immédiate à l'urgence climatique, à mettre à l'épreuve des besoins de chauffage et de confort de la population de montagne.

Les gaz et biogaz liquides contribuent à l'égalité énergétique des territoires

Les gaz butane et propane sont disponibles partout, y compris dans les 27 000 communes qui n'ont pas accès au gaz naturel, en réseau, citernes enterrées et bouteilles. Ils représentent 1,2 % du mix énergétique, pour 11 millions de clients.
L'ambition de neutralité carbone atteinte en 2050 est liée à la décarbonation du secteur du bâtiment, comme l'établit la RE2020. Pour ne pas léser les régions montagneuses, la transition vers un usage massif d'énergies renouvelables intermittentes doit se combiner avec une énergie bas carbone stockable : les gaz liquides, alternatives à très haute performance énergétique réduisant les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces solutions sont pertinentes en zone rurale, en espaces non raccordés au réseau de gaz naturel et partout où les réseaux électriques, dans un système sous tension, peuvent être sous-dimensionnés. Stockables sur le lieu de consommation et sans crainte de rupture d'approvisionnement, disponibles à moindre coût, les gaz liquides contribuent à la sécurité énergétique des territoires.

Une solution pour une transition immédiate et durable

Associés à des équipements à très haute performance énergétique (THPE), les gaz liquides offrent des gains environnementaux notoires dans le cadre de la conversion du parc d'installations au fioul :

- pour les équipements au gaz, le rendement PCS d'une chaudière THPE peut s'élever à 110 %, là où une ancienne chaudière est à 80 % ;
- pour d'anciens équipements au fioul, la conversion vers le propane réduit de 20 % les émissions de CO_2 et jusqu'à 80 % lorsqu'il est issu d'une production renouvelable.

Remplacer un million de chaudières fioul par des chaudières THPE propane – et *a fortiori* biopropane – permettrait de réduire de 50 % les émissions de CO_2 liées aux bâtiments en quelques années et de dépasser l'objectif de -30 % fixé par la PPE pour 2028.
La conversion de ces anciens équipements fioul est facilitée par des technologies matures, accessibles à un coût acceptable pour les consommateurs et la collectivité (hors subvention, une chaudière THPE ayant un coût d'achat inférieur à une pompe à chaleur). D'autres équipements performants utilisant les gaz liquides se développent, comme les pompes à chaleur hybrides qui contribuent à réduire les consommations d'énergie et les émissions carbone.
En remplacement d'anciennes chaudières ou en rénovation, la conversion vers une chaudière propane THPE offre aux foyers ruraux (bâtiments anciens, difficiles à isoler, ni raccordés ni adaptés pour absorber une quantité importante d'électricité), une solution peu onéreuse pour réduire à court terme les émissions de CO_2 dans ces espaces et un prérequis pour passer à une solution renouvelable.
Décarbonation, accessibilité, fiabilité, polyvalence : le propane répond aux usages de particuliers en maison individuelle, de logements collectifs des professionnels du tertiaire et industriels.
Enfin, les chaudières fonctionnant aux gaz liquides peuvent intégrer sans modification les biogaz liquides, biopropane, atout d'avenir pour une décarbonation rapide des bâtiments, en parallèle à la montée en puissance de l'offre de biocombustibles.
Le défi climatique devient relevable immédiatement même en zone rurale, grâce aux acteurs de la rénovation au propane, forts de 12 000 emplois sur le territoire national.

Contact :
France Gaz Liquides, 01 41 97 02 80
contact@francegazliquides.fr
www.francegazliquides.fr

Catherine MacGregor : « Les territoires de montagne ont un rôle majeur à jouer dans la transition énergétique »

La directrice générale d'Engie rappelle que son Groupe se concentre sur ses quatre cœurs de métier pour apporter des solutions adaptées à chaque collectivité : énergies renouvelables (EnR), infrastructures, production thermique et fourniture d'énergie, solutions énergétiques (réseaux urbains de chaud et de froid, production décentralisée d'énergie, mobilité bas carbone).

PLM : Pourriez-vous nous présenter la nouvelle stratégie du Groupe Engie, en particulier pour accompagner les territoires vers la neutralité carbone ?

Catherine MacGregor : Notre raison d'être est d'accélérer la transition vers une économie neutre en carbone et d'être alignés avec les enjeux mondiaux de la lutte contre le réchauffement climatique. Aussi, la feuille de route stratégique, que j'ai annoncée le 18 mai dernier, donne des priorités claires au Groupe Engie et une approche industrielle pour être en capacité de mener une transition énergétique abordable, fiable et durable.

PLM : Quels sont selon vous les enjeux majeurs de cette transition énergétique dans les territoires de montagne ?

C.M. : Selon l'Ademe, cinquante pour cent des émissions de gaz à effet de serre sont directement ou indirectement issues des décisions prises par les collectivités. Les communes de montagne et leurs intercommunalités couvrent près de 25 % de la France. Ces territoires ont donc un rôle majeur dans la transition énergétique. Au-delà de leurs compétences, ils interviennent dans plusieurs domaines de l'énergie allant de la production – avec des ressources renouvelables comme l'eau, le soleil, la biomasse – à la consommation en passant par un rôle de prescripteur ou encore de maître d'ouvrage, afin de promouvoir le développement des EnR, la sobriété et l'efficacité énergétique.

BRETON VINCENT - ENGIE

Ingénieure diplômée de l'École Centrale de Paris (CentraleSupélec), Catherine MacGregor a mené l'ensemble de sa carrière dans le secteur de l'énergie. Elle a rejoint le Groupe Engie le 1er janvier 2021 en qualité de directrice générale. Son profil de spécialiste, sa connaissance des enjeux opérationnels et des métiers de l'énergie, son expérience internationale sont autant d'atouts pour le Groupe.

PLM : En quoi le partenariat entre l'ANEM et Engie permet-il de répondre à ces enjeux ?

C.M. : Les élus de la montagne sont également des acteurs de proximité pour toutes les parties prenantes, autant d'atouts avec lesquels nous parviendrons tous ensemble à remporter la lutte contre le changement climatique. L'ANEM nous permet de rester connectés aux attentes des communes, de bien comprendre leurs enjeux afin de mieux les accompagner. Nous échangeons sur les solutions à développer en matière de transitions énergétique, écologique et sociale. Cela complète la vision que nous avons grâce à notre présence dans chaque région de France.

PLM : Le Congrès 2021 de l'ANEM va notamment débattre du développement des énergies renouvelables en montagne : quels en sont selon vous les principaux défis ?

C.M. : Engie est un acteur multi-énergies : hydraulique, solaire, éolien terrestre et en mer, gaz verts. Avec 31 GW de capacités renouvelables installés dans le monde depuis la fin 2020, le Groupe ambitionne d'accélérer en visant 50 GW à l'horizon 2025. En France, avec près de 8 GW installés, Engie est devenu le premier opérateur de parcs photovoltaïques avec plus de 1,3 GW, leader dans l'éolien avec 2,7 GW et le premier producteur alternatif d'hydroélectricité avec 3,9 GW.

Le développement de ces énergies en montagne relève d'enjeux spécifiques. Les centrales photovoltaïques par exemple sont strictement encadrées par la loi montagne. Pour tous ses projets sur ces territoires, Engie tient compte de la réglementation mais également des enjeux touristiques, paysagers et de protection de la biodiversité. Par exemple, pour son parc installé au col de la Dona (Pyrénées-Orientales, 9 hectares, 4.94 MWc, 11 904 panneaux qui alimenteront en électricité l'équivalent de plus de 3000 personnes), Engie a choisi de s'implanter sur une zone de stockage de déchets d'un site de Suez. Le Groupe développe également des installations solaires intégrées au bâti, toitures, ombrières de parking ou hangars agricoles.

L'hydroélectricité est, quant à elle, une des énergies renouvelables les plus anciennes, et participe depuis plus d'un siècle au mix décarboné français. La SHEM (Société hydro-électrique du Midi), filiale d'Engie, est un producteur hydroélectrique historique dans le Sud-Ouest, employant près de 320 collaborateurs. Son parc de production, d'une puissance totale de 783 MW (56 usines et 12 grands barrages) répartis sur la chaîne des Pyrénées, les rivières du Lot et de la Dordogne, génère une production moyenne de 1838 GWh/an, soit la consommation d'un million d'habitants.

Engie contribue ainsi à la valorisation du potentiel énergétique des territoires de montagne et à leur dynamisme économique.

Réforme importante du droit individuel à la formation

L'année 2021 marque une profonde restructuration du système du DIF (droit individuel à la formation) des élus, mis en place en 2017 afin de leur permettre un accès plus facile à la formation, dans le cadre de leur mandat, ainsi que pour une éventuelle reconversion.

Jusqu'en juillet 2021, les élus disposaient de 20 heures de formation par an, cumulables sur l'ensemble de leur mandat, plafonnées à 80 euros HT de l'heure, soit au maximum 1 600 euros par an.

Les demandes de formation ont fortement augmenté ces deux dernières années rendant le système du DIF très déficitaire, et le traitement des dossiers par la Caisse des dépôts contraignant et long.

Les ordonnances de janvier 2021 ainsi que le décret du 14 mai complété par l'arrêté du 12 juillet apportent des évolutions importantes :

Passage d'un dispositif de droit en heures à un dispositif de droit en euros.

À partir du 1er janvier 2022, chaque élu disposera d'une enveloppe de 400 euros par année de mandat et pourra l'utiliser l'année même de cette acquisition. 300 des 400 euros pourront éventuellement être reportés sur l'année suivante si non utilisés, soit un montant maximum de 700 euros par an.

Le coût horaire de la formation sera plafonné à 80 euros de l'heure et celui du nombre maximal de participants à 15 par session.

L'enveloppe de la formation diminue de 75 % par rapport au précédent système.

Possibilité d'un cofinancement des formations

Ce nouveau système, qui vise à soulager le DIF, permet un cofinancement des formations à partir du 1er janvier 2022.

Lorsque le montant des droits sera insuffisant pour couvrir le coût de la formation, l'élu pourra solliciter une aide financière auprès de sa collectivité, ou financer le reste à payer sur ses deniers personnels.

Création de la plateforme « Mon compte formation » et accès à un répertoire national des formations

À partir du 1er janvier 2022, les élus pourront consulter et mobiliser leurs droits en ligne grâce à la plateforme « Mon compte formation ».

Ils y retrouveront les formations liées à l'exercice de leur mandat ou visant leur reconversion qui auront été renseignées par les organismes de formation sur un espace dédié.

La recherche et l'inscription aux formations se feront en ligne, l'élu pourra envoyer directement sa demande à l'organisme de formation, dès lors qu'il dispose du financement nécessaire (les droits seront consultables et mobilisables sur la plateforme). L'organisme aura alors deux jours ouvrés pour faire un retour à la demande de l'élu qui disposera de quatre jours pour valider la proposition de l'organisme.

Faire qu'à chaque instant, **le courant passe.**

Source de défis et d'innovation permanente, la transition énergétique amène RTE à développer chaque jour de nouvelles solutions pour transporter tous les électrons, sans discrimination.
24h/24, les femmes et les hommes de RTE rendent le réseau de transport d'électricité toujours plus performant et plus agile, en conjuguant électricité et technologies numériques.
Pour que quoi qu'il advienne, le courant passe.

Rte

Le réseau
de transport
d'électricité

www.rte-france.com